

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 septembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 17

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : candidature au label Grand Site de France

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Trois objectifs de toutes les OGS :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site classé et de ses abords ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement économique local.

La démarche OGS a notamment pour finalités d'obtenir (et ensuite de conserver) le label Grand Site de France (GSF). C'est après évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions actuel de l'OGS, et en concertation avec tous les partenaires, qu'une candidature au label GSF pourra être envisagée. L'attribution de ce label GSF distinguera une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme.

Données clés :

- Un site classé de 2 848 ha / Un Grand Site d'environ 14 000 ha,
- 2 600 hab / 200 000 visiteurs,
- 7 communes : Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux,
- Communauté de Communes du Minervois au Caroux,
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

L'Opération Grand Site a été officiellement lancée par l'État en juillet 2015. Depuis, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le document cadre de l'OGS (projet et programme d'actions 2019-2023) ont été validés en Comité de pilotage local en décembre 2018. Depuis, le territoire et les acteurs de l'OGS disposent d'un document de gestion qui comprend notamment :

Une ambition collective : « RÉVÉLER LE GRAND SITE »

Au travers d'orientations... :

Axe 1 : Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers

Axe 2 : Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain

Axe 3 : Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu

Axe 4 : Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation

... et d'un programme d'actions sur 5 ans de 45 actions pour un montant de 3 862 740,00 €

Ce document cadre de l'OGS a été présenté et approuvé par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) en décembre 2020 avec avis favorable à l'unanimité.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en tant que structure gestionnaire de l'OGS, assure l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions et accompagne la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site.

Le Comité de pilotage de l'OGS s'est réuni le 5 juillet dernier à Cesseras. Cette réunion, co-présidée par Jean ARCAS, Président du Pays Haut Languedoc et Vignobles et Pierre CASTOLDI, Sous-préfet de Béziers, s'est tenue en présence de Marie-Pierre PONS, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault et 1^{ère} Vice-présidente du Pays, de Josian CABROL, Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, de Didier VORDY, Maire de Minerve et des élus des communes du Grand Site et des représentants des organismes membres du comité de pilotage.

Il était utile pour cette instance de suivi conjoint de la démarche OGS qui réunit les services de l'État et tous les partenaires de se réunir à nouveau suite :

- aux élections municipales de mars 2020,
- à l'approbation à l'unanimité du programme OGS en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) en décembre 2020,
- à la prise de fonction de M. le Sous-préfet de Béziers en début d'année 2021,
- aux élections départementales et régionales de juin 2021...

En introduction, Jean ARCAS a rappelé toute l'attention que porte le Département de l'Hérault au projet de Grand Site de France. C'est dans ce cadre que le 8 juin dernier, le Grand Site a eu le plaisir d'accueillir une délégation départementale conduite par Jean-Louis GELY, Vice-président en charge de l'économie et du tourisme et Michelle CASSAR, Présidente d'Hérault Tourisme.

Lors de cette réunion, le comité de pilotage de l'OGS a pu effectuer un point précis et complet sur l'avancement de bon nombre d'actions du programme 2019-2023, qu'il s'agisse d'ingénierie d'accompagnement, de schémas de référence, d'avant-projets, de travaux de restauration et d'aménagement, ou d'actions de communication, et cela dans des domaines aussi variés que le paysage, l'agriculture, le patrimoine, le cadre de vie, la qualité de l'accueil et de la visite...

Bilan du programme OGS 2019-2023 au 5 juillet 2022 :

Nombre total d'actions prévues	Actions terminées	Actions en cours	Actions en cours de lancement	Actions abandonnées
45	9	22	12	2

De plus, à l'occasion de cette réunion, Didier VORDY, Maire de Minerve, Josian CABROL, Président de la Communauté de Communes du Minervoise au Caroux et les autres élus présents ont souhaité partager leur volonté de pouvoir commencer à travailler à une candidature au label Grand Site de France dès la fin du programme, soit à l'automne 2023.

Les services de la DREAL Occitanie ont bien voulu proposé au Pays :

- d'accompagner cette candidature au label dès fin d'année 2023, via la mobilisation par le Pays d'un cabinet d'ingénierie externe pour élaborer le dossier (concertation, évaluation, rédaction,...), mission d'un cout estimatif de 30 000,00 € qui pourrait bénéficier d'un accompagnement financier à hauteur de 80 %,
- d'envisager d'organiser au préalable une visite technique de la chargée de mission Grands Sites de France du Ministère de la Transition Écologique, afin de faire un point d'étapes.

Après échanges, Jean ARCAS a retenu que le comité de pilotage de l'OGS avait pris acte de ces prochaines étapes :

- La sollicitation par la DREAL, auprès du Ministère de la Transition Écologique, dès l'été, de la venue sur le Grand Site d'Isabelle POULET, Chargée de mission Grands Sites de France
A partir de NOVEMBRE 2022

Objet de cette visite : faire le point en préparation de la future candidature au label

- La sollicitation par le Pays, auprès de la DREAL, dès l'été, d'un accompagnement financier pour commencer à élaborer le dossier de candidature au label Grand Site de France
Dès l'AUTOMNE 2023

Le Président propose à l'assemblée :

- de prendre acte de l'état d'avancement de la démarche OGS,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte de l'état d'avancement de la démarche OGS,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 29 septembre 2022

Le Président,
Jean ARCAS



